

Aurélie Chevrillon

Chef de projet - Agriculture, développement rural, biodiversité - AFD

Entretien mené par Sigrïd Aubert

1. Pouvez-vous nous raconter votre rencontre avec les communs (le commun) ?

Je précise que je n'avais pas lu les dix questions, je n'ai pas préparé l'entretien au préalable.

Ma première rencontre avec les communs est très tardive et date probablement du chantier à l'AFD tenu par Gaël Giraud¹ ; je n'étais pas directement impliquée, mais j'en ai entendu parler assez rapidement car parallèlement, dans le Comité foncier, on avait envisagé cette thématique. Lors des premières discussions au sein du Comité, Michel Merlet avait participé à une interview de Christian Laval, coauteur avec Pierre Dardot de *Commun, Essai sur la révolution au XXI^e siècle* ; il avait fait un premier débriefing sur ce sujet et nous avions des réflexions sur : et pourquoi pas au sein du Comité foncier ? C'était voicï un an et demi. Ensuite j'avais évidemment entendu parler d'Elinor Ostrom, de ses travaux, des implications que cela avait dans le champ économique, mais je ne m'étais pas personnellement dans ma sphère professionnelle intéressée plus avant à cette problématique.

2. Pouvez-vous raconter une histoire (le déroulement d'un projet de recherche ou de développement, ou bien une expérience) qui témoigne de l'intérêt du recours au(x) commun(s) ?

C'était plutôt une notion théorique ; une fois que j'ai eu compris quel était le contenu de cette notion de « commun », je me suis rendu compte que, probablement, dans un certain nombre de projets que je suis, j'ai des problématiques très similaires.

Je suis des projets où je pense qu'il y a ce que l'on qualifie de « commun » ; Par exemple, un des communs complètement en construction dans lequel on essaie de (re)créer du commun/collectif, est ce que l'on essaie de faire avec le Cirad en Tunisie. Il s'agit d'un projet dans les territoires ruraux du centre de la Tunisie. Ce projet prend appui au ministère de l'Agriculture depuis 6 ou 7 ans, sur un programme de gestion de bassins versants qui avait complètement implosé au moment de la révolution tunisienne ; les modes très administrés du ministère étaient refusés par la population des gouvernorats où l'on intervenait, notamment ceux de Sidi Bouzid, Kasserine, où il y avait des revendications socio-économiques très fortes. Du coup, il y avait un vrai problème pour intervenir, même physiquement, sur ces territoires pour l'administration ; nous avons fait un énorme travail pendant deux ans avec plusieurs partenaires pour savoir comment faire pour renouer le contact, et avoir à nouveau des visions concertées au niveau du territoire, tel qu'on l'avait introduit dans le discours mais n'était pas du tout fait. Cela a duré plusieurs années, cela a patiné un peu et puis je pense que depuis 2014-2015, deux ans et demi, on est vraiment arrivé à quelque chose au sein de l'administration, avec aussi les institutions de recherche tunisiennes et un grand nombre d'acteurs. Il y a une envie de franchir le cap par rapport aux mouvements de 2011 et d'aller plus loin dans la décentralisation, en tout cas dans la connexion de différents niveaux d'acteurs.

Nous sommes donc en train de monter un nouveau projet, toujours dans les territoires du centre de la Tunisie qui sont quand même les plus vulnérables, que ce soit économiquement, écologiquement mais aussi socialement ; nous nous sommes notamment fait appuyer là-dessus par Bernard Bonnet (IRAM) et une équipe du CIRAD, sur la conception de chartes de territoire.

¹ Chef économiste de l'AFD

Comment crée-t-on du commun quand il n'y a pas un collectif ? On appelle cela une *plate-forme* où l'on essaie de mobiliser des intérêts particuliers, mais sur un territoire commun ; nous avons quand même eu dans un gouvernorat des pilotes, où l'on a fait venir des stagiaires, des institutions de recherche, des privés, et puis des gens qui vivent là, pour essayer de formaliser progressivement, avec un appui continu, une vision collective d'un tout petit territoire ; ce sont des territoires qui ne sont pas très gros.

On n'a pas vraiment créé un commun. En tout cas on se rend compte que, sans la construction d'un commun qui serait une vision collective d'acteurs très hétérogènes sur la gestion de leurs ressources naturelles, qui sont particulièrement vulnérables, tout le monde sera perdant. Aussi bien l'administration qui s'en est vraiment rendu compte, car elle n'arrivera ni à intervenir, ni à avoir des ouvrages qui durent même quelques années, que pour les gens qui habitent les territoires. Il y a une pression sociale et écologique tellement forte : les gens sont en train de réaliser qu'il faut vraiment qu'ils se mettent à créer du collectif sur cette question de gestion des ressources naturelles ; c'est très intéressant. Dans le montage de ce programme, je me suis rendu compte à quel point arriver à avoir une vision partagée des enjeux était un travail long, il faut à mon avis des gens capables d'animer fortement ce genre de démarche.

Ensuite, nous avons des projets d'appui aux communes forestières au Cameroun ; pour moi ce n'était pas totalement un commun, mais cela rejoint des problématiques discutées avec Laurence Boutinot, c'est la même chose pour Madagascar. La première fois que j'ai dit « il y a vraiment un commun » car nous étions en train d'amorcer le chantier, je n'y connaissais pas grand-chose, c'était en 2015 sur une mission à Madagascar sur le projet qui se lançait suite à la réforme foncière. Nous avons été visiter une commune près de Madagascar où il y avait un certificat foncier collectif au nom d'une association de forestiers, avec l'équivalent d'une charte passée avec la commune. Il est sûr que ces notions pour moi s'apparentent beaucoup à des communs.

Une des questions qui se posait à l'analyse lors de ma mission était le caractère un peu trop administré de ce « commun » formalisé à travers ce certificat foncier collectif. Peut-être qu'il n'y a pas vraiment de collectif. J'imagine qu'il faut aller de façon plus approfondie pour le qualifier vraiment de commun, mais ne connaissant pas la notion, c'est la première fois que je rencontrais une forme juridique d'un collectif qui était propriétaire et qui avait ce certificat et j'ai trouvé cela très intéressant.

La commune avec des certificats collectifs, en effet plutôt rares, et un contrat de transfert de gestion derrière, est une des communes du projet d'Appui Sylvo-agricole de l'Union Européenne, soit en Analamanga soit dans la région Itasa, je le retrouverai. Il y avait même une durée derrière ce contrat. J'avais posé une série de questions, cela date un peu, afin de savoir comment les gens pouvaient entrer dans ce certificat collectif et en sortir. Il y avait des étapes et une durée prévue sur le fait d'honorer le contrat de transfert de gestion qui avait été conféré par la commune. Je n'ai pas vu le contrat en soi, mais c'est ce qui nous avait été dit à travers les entretiens.

Avant, je n'avais jamais rencontré de certificat collectif, je savais qu'il y en avait, mais je n'en avais pas vu ; c'était une association forestière, un collectif sur des enjeux forestiers et un guichet forestier, que nous avons visité.

3. Selon vous, quels éléments dans ce projet/expérience contribuent à préciser ou à enrichir l'approche des communs ?

Le cas tunisien ne permet pas de préciser comment l'approche par les communs a permis de considérer quel territoire et quelles ressources. Car il n'a pas démarré ; un pilote a été fait durant dix-huit mois sur un des sous-bassins versants dans le Kairouanais, le bassin versant du Mergelil qui est déjà un terrain de recherche de longue date pour l'IRD et le CIRAD, et plus largement l'INRA, etc.

Le commun, ce sont les ressources naturelles ; il y a une pression à la fois sur la ressource en eau, c'est clair, mais du coup aussi sur les terres, car il y a des enjeux d'érosion énormes. Dans certains endroits, cela dépendra des territoires, nous avons volontairement choisi des territoires assez hétérogènes, avec notamment des forêts. Il y a eu beaucoup de pratiques de brûlis, des forêts publiques qui ne peuvent pas être exploitées du tout par les riverains, sauf quelques essences, mais très peu.

L'idée est de montrer qu'il y a une nécessité d'avoir un collectif associant élus, privés, agriculteurs et regroupant à la fois les acteurs de l'amont et de l'aval sur les enjeux sur la vulnérabilité de ces ressources, particulièrement forte, notamment à cause du changement climatique mais aussi parce qu'historiquement ce sont des zones qui ont toujours été vulnérables, situées dans l'amont, très érodées, et l'ont toujours été. Cela dépend des endroits, mais certains bassins versants sont mobilisés de façon constante depuis les années 70 pour alimenter les plaines. C'est une opposition très forte entre les cultures des plaines, hyper intensives, mobilisant les ressources en eau dans le Kairouanais (orangeries, cultures maraîchères, qui pompent toute l'eau) et celles des bassins versants qui sont à des niveaux d'érosion excessivement forts.

Est-ce que le territoire à ce moment serait le bassin versant ? C'est ce qui est compliqué et ce pour des raisons de périmètres d'intervention de l'administration : La direction de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles (DG ACTA) du ministère de l'agriculture est celle avec qui nous menons ce projet. Elle intervient, principalement sur le bassin versant. Ce projet a d'ailleurs été monté dans la suite d'un grand programme d'appui aux bassins versants. Mais, l'on doit s'intéresser aussi à l'amont, aux forêts ; nous avons dès lors intégré la DG forêt avec nous ; dans les territoires que nous avons choisis, il y a donc des territoires à dominante forestière. En revanche, nous n'avons que quelques périmètres irrigués, très peu de plaines, les Périmètres irrigués étant gérés par une autre direction du ministère. Nous sommes donc sur des territoires de l'amont, forêts, bassins versants. Quant à la question de l'unité de territoire, sur des territoires de bassins versants qui ne sont pas forcément délimités, on peut dire que la surface choisie était évolutive.

Nous cherchons un financement complémentaire, sur six territoires qui font aujourd'hui autour de 15 000 hectares chacun. Dans ces territoires, nous avons développé une notion de « territoire de vie ». Celle-ci a mis un an et demi à émerger, sous l'influence du CIRAD, car historiquement, il y avait un questionnement. Déjà dans le précédent projet, on avait voulu faire des unités socio-territoriales mais cela s'était transformé avec le temps en unités administratives, des secteurs administratifs de découpage de l'action des différents services déconcentrés.

Cette planification, cette concentration administrative, ce n'était pas ce qu'il fallait. Nous avons eu du coup une longue réflexion sur ce que serait la délimitation de notre territoire, avec cette notion de territoire de vie, plutôt qu'une délimitation à part entière ; ce sont des territoires qui ne sont donc pas délimités, mais ils doivent prendre en compte des dynamiques. Ce sont des territoires très vulnérables sur beaucoup de plans, même sur le plan de la dynamique sociale, économique, associative. L'idée est vraiment de chercher la dynamique sous-jacente qui va organiser le territoire. Ce seront peut-être les anciennes structures foncières par exemple, ce peuvent être des dynamiques filières, des dynamiques de structuration du tissu professionnel et associatif, ce peuvent être des dynamiques géographiques. C'est le croisement de ces quatre critères; en fonction de ce que l'on trouvera, on délimitera le territoire.

4. Quels sont selon vous les enjeux de la mobilisation d'une approche par les communs dans les réflexions sur (i) la gouvernance ? (ii) les territoires et leur dynamique ? (iii) les politiques publiques ?

Sur la gouvernance : D'une certaine façon, dans le département Agriculture, développement rural et biodiversité de l'AFD, nous sommes conscients de la nécessité de ce type d'approche, même si on ne l'appelle pas « commun » depuis très longtemps quand même. Inconsciemment, je pense que nous

avons été porteurs de ces notions d'approche territoriale, de gouvernance, de nécessité d'appui et de gouvernance collective, etc. Au niveau de l'AFD, institutionnellement parlant, c'est probablement explorer des choses que l'AFD a déjà faites et mettre en valeur la nécessité dans certains types de secteurs, certains pays, certains moments ; venir en appui à des processus de régulation des conflits – pas forcément politiques mais des conflits notamment d'intérêts sur la gestion de la ressource dans notre territoire, par exemple, c'est clair – par la construction d'une vision collective, des modalités et des stades de gouvernance. C'est effectivement un mode de régulation alternatif à une régulation administrée ou une régulation par le marché. Pour l'AFD, c'est intéressant à mettre en valeur ; je pense qu'elle l'a déjà soutenu dans plusieurs de ses interventions, historiquement.

Il y a un autre intérêt, plutôt un défi, par rapport à ces modalités d'intervention : je reste, quand même, dubitative sur notre capacité à le faire de façon « *mainstream* », je comprends que ce n'est pas l'idée en réalité, on est une administration d'Etat, parapublique, on intervient avec des administrations ; soutenir un processus, des acteurs, en ne passant pas ou pas prioritairement par des administrations étatiques, c'est assez rarement possible, quand même !

Sur les territoires et leur dynamique :

Quand on parle d'approche territoriale, même si cela veut dire beaucoup de choses, ce sont typiquement des projets où, implicitement, on traite assez frontalement des conflits d'intérêts sur des modèles de production, des modèles de développement, des modèles de gestion des ressources.

L'approche par les communs a pour moi cela d'intéressant, de ne pas nier le conflit ou le besoin de régulation, mais sans forcément le traiter par une approche par un cadre normatif administré, ou alors une approche par les marchés où c'est celui qui a une position dominante qui va régler les déséquilibres. C'est la nécessité de produire des espaces dans lesquels il peut y avoir des intérêts très divergents, mais mis en perspective les uns avec les autres pour essayer (c'est un enjeu important qui peut être très divers) d'apporter une réponse collective, pour moi c'est la philosophie même de ces projets de territoire.

À travers nos projets, que ce soient des chartes, des conventions locales, des contrats de transfert de gestion, d'appui à des collectifs plus ou moins formalisés, c'est exactement cela qui est le cœur des projets de territoire : trouver des modalités et des espaces dans la durée où poser réellement une problématique conflictuelle, que ce soit ressources, modèle, etc. et d'essayer autour de cela de trouver une vision. Ce n'est pas forcément consensuel, mais il y a quand même en tout cas un collectif qui se crée.

Je pense que c'est essentiel ; on y vient à l'AFD même si c'est compliqué pour nous, il y a une reconnaissance progressive et assez récente du fait que si l'on veut vraiment toucher à ces problématiques de territoire, de constitution d'institutions, d'espaces, et de cadres de gouvernance qui sont de plus en plus à même de traiter des enjeux conflictuels sur le territoire, il faut être dans des approches-processus ou très incrémentales. L'AFD s'en rend compte et produit beaucoup de notes en interne sur la nécessité d'avoir des approches phasées, d'accepter d'avoir des temps de concertation et de planification des investissements dans les territoires qui dureront entre 18 et 24 mois. Ces délais seront du coup des temps de construction de ces différents sous-investissements, espaces, appuis aux acteurs. Il y a une volonté de certains d'entre nous, en tout cas du département ARB, de promouvoir la nécessité de processus incrémental, si l'on veut vraiment être en appui à des approches territoriales et à la construction de communs. C'est une avancée pour un bailleur, tout cela.

On n'a pas systématiquement intégré le temps nécessaire à la concertation, on peut passer des projets comme cela ; mais cela veut dire concrètement que sur un projet de 5 à 6 ans, on accepte quand on présente un projet au Conseil de ne savoir qu'au bout de 18 ou 24 mois la nature des investissements que l'on financera.

L'approche par les communs et les politiques publiques :

Cela rejoint la question de la décentralisation du lieu de décision, de l'action dans nos projets au niveau le plus décentralisé. Il ne s'agit pas forcément de décentralisation générale. Ce sont de vraies questions de politique publique, car on se rend compte que c'est souvent là que cela pêche.

C'est très classique, il y a souvent un discours de forme ; si l'on veut vraiment, nous, pouvoir appuyer une approche par les communs, avec des dynamiques qui se construisent à différentes échelles, issues d'acteurs, de territoires, etc., il faut nécessairement qu'au niveau de la politique publique, il y ait aussi un cadre juridique et politique qui laisse la possibilité à ce genre d'instance, espace, modalité de gouvernance, d'émerger. En Tunisie, encore une fois, par exemple, on se rend compte que c'est le plus gros des défis. Il y a eu une volonté affichée depuis plusieurs années d'appuyer l'action d'une dynamique locale, de collectif sur les ressources, mais le cadre ni juridique, ni financier, ni de politique publique ne le permet, nulle part.

Comme nous venons souvent en appui à des politiques publiques, avoir en second plan cette idée que les communs sont nécessaires pour vraiment mener à bout un appui aux territoires ruraux, a forcément une implication dans nos discussions avec les acteurs publics, notamment sur le cadre réglementaire et juridique ; par exemple, sur des possibilités d'exploitation de ressources ; sur le cadre juridique pour financer l'investissement privé ; sur le cadre juridique de la nature des associations, par exemple de gestion des ressources naturelles, etc. Il est sûr que ce sont des choses essentielles et c'est ce que l'on voyait au Kenya. Si les communs ne sont pas présents, de facto, sur le moyen terme, cela ne fonctionne plus. Il est important pour nous d'avoir conscience en tout cas des limites que peut apporter le cadre de la politique publique à l'émergence de communs.

Sur le dernier point qui me paraît très intéressant, mais dont je n'avais pas forcément conscience, ce travail sur les communs sera intéressant pour nous chez ARB (Division Agriculture, développement Rural, Biodiversité de l'AFD), notamment pour les projets d'appui à la décentralisation. Et ce, d'autant plus que nous avons récupéré le mandat gouvernance du ministère depuis six mois. Il est vrai que l'on est très favorable à des appuis au processus de décentralisation dans toutes les interventions, à l'émergence de collectivités territoriales, etc., mais en tout cas, pour ma part, je n'avais pas nécessairement conscience que dans une mesure assez certaine ce type de projets interfèrent à la production de communs et peuvent même en détruire.

Je trouve cela intéressant pour nous que cette réflexion aille un peu plus loin, pour qu'on se rende compte plus précisément, car nous sommes une institution parapublique, que les interférences de l'Etat peuvent être destructrices d'un commun. Je pense que cela peut nous amener à réfléchir dans nos appuis aux politiques de décentralisation, non pas les remettre en cause, mais en tout cas, réfléchir aux modalités de nos appuis sur ces politiques de décentralisation.

5. Voyez-vous ces dernières années une évolution par rapport à la prise en compte des communs ? à leur nature, leurs enjeux ? Si oui, comment analysez-vous cette évolution ?

Pour être très honnête, je dirai non. Dans le cas très immédiat, oui, car il y a le chantier sur les communs au niveau de la Direction de la recherche et ce chantier au sein du Comité foncier, travail qui n'a jamais été fait avant ; en ce moment oui, donc. Mais je pense que l'on est encore loin d'une réflexion qui a vraiment imprégné le reste de l'institution. C'est sûr, et même Stéphanie Leyronas le disait elle-même ; il y a encore aujourd'hui beaucoup d'interrogations chaque fois qu'on présente le résultat, les enjeux de cette approche...

Ce chantier sur les communs, on voit bien qu'il intéresse énormément des gens qui travaillent sur ces projets de territoire, trois ou quatre personnes chez nous. Pour l'instant, cela n'a pas encore été plus loin. Notre objectif est que progressivement cette recherche que l'on fait, au stade du comité, on arrive

à la diffuser dans nos stratégies, dans nos modalités d'intervention. Il faudra progressivement que cela fasse tache d'huile, mais non, je ne dirai pas qu'il y a une évolution. C'est une notion qui n'existait pas, on ne la traitait donc pas à travers le terme de commun, mais il y a eu des époques où dans toutes les approches terroir notamment, ou les approches de trames foncières, etc., à des moments où je n'existais pas dans l'aide publique au développement, il y avait déjà des appuis très forts à la construction de communs, sous d'autres termes. Les choses étaient possibles, et peut-être davantage possibles qu'aujourd'hui.

Concrètement quand même, il faut soutenir la construction de communs, cela remonte très souvent. C'est la problématique pour nous de l'argent en dons, en subventions ; ce sont vraiment des projets processus, donc lents, qui n'ont pas de résultat, on ne va pas s'endetter pour les financer. Ils n'ont pas de rentabilité directe, etc. Ces appuis aux communs pour nous, il faut que l'on montre (c'est ce que disait Sed Hesse [IIED] hier) que cela peut être des modalités d'efficacité de gestion de ressources ou de gestion de communs qui soient plus efficaces que les autres modes de régulation : l'Etat et le marché. Ce que je dis est peut-être caricatural, mais pour nous, appuyer un commun si l'on n'est pas capable de montrer qu'à moyen terme, il y a une forme de rentabilité pour l'Etat, ce n'est pas possible ; A une époque où l'on avait beaucoup plus de subventions, ce type d'appui (à la construction de communs) se justifiaient au regard de critère de durabilité, de pérennité, de capacité à intervenir dans les territoires. Par exemple dans les projets foncier, terroir. Aujourd'hui, on n'a quasiment plus de subventions. Cela nous amène (c'est la question posée sur les politiques publiques) à devoir négocier avec nos partenaires, nos Etats partenaires, le fait de financer sur prêt ce genre de chose.

En Tunisie, ce fut le cas : c'est la première fois que la Tunisie s'endettait sur un prêt de 50 M€ sur de l'activité de renforcement de capacités d'acteurs locaux, de formation, de conseils de gestion, et acceptait de mobiliser un partenariat pour venir appuyer l'élaboration de plateformes territoriales – ils financent quand même cela sur prêt. Il y a de vrais enjeux dans la discussion avec le ministère des Finances. En tout cas aujourd'hui, le cadre financier de l'AFD fait que ce n'est pas une période favorable à mon avis, malheureusement. Et pourtant le contexte politique y est favorable, la crise au Sahel par exemple met sous le feu de la rampe la nécessité de ce genre d'approche. C'est exactement ce qui s'est passé en Tunisie, ce n'était pas le Sahel, ce sont ces pressions politiques, ces enjeux qui font que l'on ne peut plus intervenir autrement (soit que l'Etat ait totalement disparu soit qu'il ne puisse plus intervenir autrement), qui nous obligent à repenser nos modes d'intervention sur ces territoires.

Là où, pour moi, il y a vraiment une possibilité de soutenir ces approches, c'est en tout cas là où j'arrive concrètement à le faire, c'est quand on est dans des Etats hyper fragilisés, sous des pressions politiques très importantes, où le mode d'intervention traditionnel d'un Etat ne fonctionne pas. Je pense que ce sont de bonnes opportunités : du coup, les privés n'y vont pas, l'Etat n'arrive pas à intervenir, il y a une forme de nécessité de s'appuyer sur un collectif local. Souvent, il n'existe pas, ou ne fonctionne pas, ou il peut être adverse ; il n'y a pas d'autre solution. Du coup, on arrive à mobiliser un vrai intérêt, que ce soit de notre maison, ici, ou des interlocuteurs politiques, pour mettre en œuvre ces approches qui travaillent sur un jeu de gouvernances, d'institutions, qui progressivement arrivent au traitement collectif d'un enjeu. Financièrement, ce n'est pas un moment favorable, c'est souvent pourquoi on finance ces choses sur des fonds que l'on va chercher ailleurs. Politiquement je pense que les énormes fragilités politiques que l'on a dans tout le Sahel et une partie du Maghreb sont favorables à ces approches.

6. Pourquoi selon vous est-il pertinent d'analyser en termes de communs les pratiques foncières ? Quels enjeux ? Quels sont les éléments ou modalités d'action qui selon vous permettent de saisir les communs dans l'analyse des pratiques foncières ?

C'est tout à fait pertinent, oui. Clairement, le foncier implique qu'on ait recours à ce type d'analyse par les communs ; c'est ce que l'on a montré. Je pense qu'il y a un certain nombre d'expériences nationales

et locales qui montrent que cela existe déjà en fait, cela existe historiquement, cela existe nécessairement et cela existera toujours. Le comité foncier, plus largement, a toujours été sensible – je ne parle pas des communs – à des modes de sécurisation foncière qui sous-tendaient ce type d’approche par les communs. Quand on regarde les pratiques foncières, on se rend compte dans différents cas, dont beaucoup qui nous ont été montrés dans le chantier, qu’il y a souvent derrière des intérêts divergents, un besoin de régulation très fort. Souvent, on a trouvé un mode de régulation très varié ; ce peuvent être des droits coutumiers, un mode de sécurisation foncière qui est formalisé avec par exemple le certificat collectif à Madagascar, mais il y a d’autres choses : les POAS au Sénégal, des sortes de chartes, des registres qui seront entérinés par des communes sur des enjeux fonciers. À travers le prisme du foncier, l’intérêt est d’identifier des pratiques de régulation d’enjeux divergents, et dans ces pratiques de régulation, du commun s’est créé.

7. Pensez-vous qu’il soit pertinent de disposer d’une classification des communs ? Si oui, selon quels critères et pour quelle utilité ? Si non, pourquoi ?

Aujourd’hui, il est difficile de répondre par oui ou non. Pour ma part je trouve intéressante, dans les débats que nous avons eus dans les deux précédents ateliers, une classification à partir du type de régulation dominante du commun et de sa maturité « administrés, en construction, etc », plutôt qu’une qualification du commun :. Cela, oui. Comme c’est un chemin, un processus, on voit bien qu’il n’y a jamais vraiment des communs au sens plein du terme. Peut-être que cela existe, mais... ils sont toujours dans des états que je trouve intéressant de qualifier ; on se demande toujours si l’on est vraiment face à un commun, le qualifier c’est presque cela qui crée l’intérêt de ce commun. Quand on comprend que c’est un commun administré, ou quand on voit que c’est un commun en construction, on voit bien mieux quelle est la nature de l’appui que l’on pourrait lui apporter. Quand on dit juste que c’est un commun...

Quand on dit que c’est un commun en construction, on a tendance plus facilement à regarder ce qu’il faudrait faire pour qu’il soit vraiment un commun. Du coup, on accepte que certaines choses manquent, cela le met un peu en dynamique. Cela correspond aussi à la nature du commun. Pour moi, un commun cela bouge, c’est dynamique, cela se projette dans des sphères, des échelles, etc. Ce seraient donc plutôt les critères relatifs à l’état des communs. C’est souvent ce qualificatif qui m’a éclairée, dans les deux ateliers que l’on a réalisés, plus que de me dire que c’était un commun foncier, un commun pastoral. En plus, je trouve que cela réduit énormément le commun « ressources », finalement, dans sa qualification et pour l’étudier. Le commun reste dynamique.

Par contre (la ressource sous-jacente au commun : l’eau, etc.) indique souvent l’enjeu fédérateur. Je me souviens que sur ce projet de territoire, on disait que pour faire ces chartes, ce qu’il fallait, c’était chercher collectivement l’enjeu fédérateur. Il va y en avoir plusieurs, cela va évoluer dans le temps, mais tout de même, je pense qu’il y a nécessairement un enjeu fédérateur ; souvent j’imagine que cela sera la ressource, mais ça peut être un conflit, plein de choses. Le plus intéressant, je trouve, ce n’est pas forcément de savoir cela, c’est plutôt de savoir son état – peut-être qu’il faut les deux !

8. Pensez-vous qu’il y ait un intérêt à mobiliser la coopération française sur l’appui aux « communs tissés sur la terre et les ressources qu’elle porte » dans les pays du Sud ? Pourquoi ? Comment (à quel niveau d’organisation, quelles relations avec l’action collective) ?

Oui, clairement. Là où j’ai encore un doute c’est sur le fait que l’approche par les communs rendra plus claires les choses. Je ne sais pas. Il me semble qu’il est certain, notamment avec ce que fait l’AFD sur la terre et les ressources qu’elle porte, mais aussi sur toutes ces problématiques de gouvernance que cela est au cœur du métier de l’AFD. C’est vraiment là qu’il y a du sens à faire du développement, c’est

là que la pérennité veut dire quelque chose. Il est sûr pour moi qu'il y a un intérêt de fond, qui est essentiel.

Ensuite, ce doute est plutôt d'un point de vue marketing. Je n'arrive pas encore à être certaine que l'approche par les communs, qui est intéressante intellectuellement, mais qui n'est pas évidente, va être vraiment ce plaidoyer de conviction. Je ne sais pas du coup si recourir à l'approche par les communs va nous servir, plus que de parler de gouvernance, d'approche territoriale.

Historiquement, avant même que l'on réfléchisse sur les communs, on discutait avec Vatche Papazian de toute l'évaluation du développement territorial, et comment rendre lisible, compréhensible, dans un exercice politique de conviction interne, ces projets que l'on appelle « de territoire ». En effet ces projets sont très hétérogènes, touchent à ces notions de gouvernance, d'élaboration de chartes, de conventions, de territoires à différents échelons. Rendre lisible, c'est un enjeu qu'a le département depuis longtemps. On a plutôt utilisé le terme « approche territoriale », que « commun ». Puis cette notion de commun a émergé ; sera-t-elle plus claire ? Apportera-t-elle la clarté conceptuelle pour faire émerger et rendre nécessaire ce genre d'approche, je ne sais pas encore.

C'est en tout cas pour cela que je suis intéressée par ce chantier. Un cadrage théorique pourrait être intéressant. et il faudrait que je le fasse, mais ne l'ayant pas, je ne sais pas si c'est le bon cadre conceptuel ? C'est ce que disait Stéphanie Leyronas, « y a-t-il un intérêt à basculer dans un narratif commun pour mettre en avant l'importance de ces problématiques de gouvernance : instances, espaces, modes, outils, etc. ? ». Pour moi, c'est essentiel si l'on veut travailler en développement, c'est au cœur de notre action. Mais il est vrai que ce sont des choses qui doivent être démontrées. Il faut trouver le meilleur narratif. Je trouvais intéressant de parler de « narratif », effectivement le meilleur narratif pour convaincre. Est-ce que l'approche par les communs va le permettre ? Je ne sais pas encore.

Pour creuser un peu cette idée, préciser les niveaux d'organisation que la coopération française peut mobiliser pour appuyer les communs ou préciser les modalités de mise en œuvre de l'action collective pourrait contribuer à clarifier la notion et le contact. Mais c'est compliqué. Sous l'angle d'intérêts communs imbriqués, comme sous l'angle de celui des approches paysannes, ou des territoires, on voit une nécessité d'avoir une approche à plusieurs niveaux ; sinon, c'est en vase clos.

Nous, dans les différentes approches, nous avons toujours poussé cette imbrication des différentes échelles : géographique, terroir, territoire. Les 3 T (territoire terroir, terre) d'une approche des années 70 qui avait la même idée d'imbrication d'échelles géographiques, du petit au grand, et de la même façon sur l'échelle institutionnelle. C'est quelque chose qui doit en faire partie dans les modalités d'appui, quasiment systématiquement.

Comme nous sommes une administration, avec Jean-Luc François, nous avons tendance à dire que l'échelle a minima par laquelle on souhaite passer et qui nous semble la plus importante est la collectivité territoriale la plus décentralisée, par exemple la commune. Très souvent, mais ce n'est pas partout comme cela, sur ces approches territoriales nous avons un petit tropisme décentralisation, appui aux collectivités territoriales décentralisées. On l'a à tous les échelons, sur les problèmes d'irrigation, d'appui aux associations d'usagers, on l'a fait historiquement depuis 50 ans. Probablement reviendra-t-on à des cadres OP dans les filières, associations d'usagers dans les aménagements et collectivités territoriales dans les projets d'appui à la décentralisation.

Ce sont des cadres très sectoriels. Ce que l'on essaie de dire dans ces projets de territoire, qui rejoignent la logique des communs, c'est qu'il faut qu'il y ait une imbrication des échelles géographiques et institutionnelles et il faut qu'il y ait une multiplicité d'acteurs. C'est ce que l'on appelait avant « croisement approche filière, approche territoire », c'est aussi cela que recouvrent nos appuis à la décentralisation. Si l'on veut vraiment faire parler d'un appui territorial à un niveau

relativement local, on ne peut pas juste appuyer la commune, juste appuyer la filière, l'idée est d'avoir des appuis qui seraient multi-institutionnels. Après dans certaines zones, en plus d'avoir un appui institutionnel, on va appuyer la création de cadres de concertation de ces différentes institutions. Typiquement par exemple, on va progressivement au Cameroun où l'on a des projets filières et des projets d'appui aux communes/décentralisation et de plus en plus, dans les zones d'urgence, on essaie de faire des cadres de concertation : il y a des élus, des associations, des OP, des groupements d'OP pour réfléchir à certains types d'enjeux, notamment les enjeux ressources. On est favorable à développer ce genre de cadre, de plateforme multi institutionnelle, mais c'est assez récent. Jusqu'à maintenant, c'était plus par des appuis via des OP, via des collectivités territoriales, mais des projets dans lesquels on a des cadres institutionnels qui pourraient devenir des débuts de communs, dans lesquels pourraient émerger des communs, on en a, mais pas beaucoup.

Cela dépend des projets, et des chefs de projet ! Typiquement, j'ai tendance à avoir une façon assez « communs », sans m'en rendre compte, en concertation, je fais toujours des projets très intégrés où il y a beaucoup de types d'acteurs, variés ; il y aura après des entrées différentes.

On a aussi des projets de filières qui vont dans le temps s'élargir et devenir davantage multi institutionnels, d'autres projets de territoire et décentralisation où progressivement on intègrera la logique « acteurs privés », OP ou associative ; cela se faisait classiquement.

Cela dépend aussi des « géographies », par exemple le cas du Cameroun : on a des financements importants, du C2D (contrat de désendettement et de développement), ce peut être aussi le cas de la Côte-d'Ivoire où on a eu d'importants gros programmes en subventions, de gros projets, plutôt sectoriels, intervenant sur les mêmes régions. On s'est posé la question de comment les mettre en réseau. Mais c'est très rare et balbutiant.

Il y a une vraie réflexion qui émerge sur ce besoin. On ne sait pas très bien faire nous-mêmes et principalement nos interlocuteurs pensent structurellement les interventions de manière sectorielle et à travers l'administration. Pour le Cameroun, on a des projets d'appui au financement de l'agriculture, des projets d'appui aux filières, à la formation des jeunes agriculteurs, aux communes rurales. Ce sont quatre très gros projets que nous avons, sur un même territoire, ils interviennent tous de façon très conséquente. Il y a l'idée de les mettre en réseau ; ce n'est pas moi qui vais suivre cela, on est en train de créer un projet là-dessus.

Est-ce que cela va fonctionner ? On verra, ce n'est pas très facile pour nos partenaires camerounais de comprendre ce que l'on cherche à faire.

9. Quelles sont selon vous les opportunités et les contraintes (obstacles) d'un investissement de la coopération française sur les communs ?

J'ai déjà répondu : opportunités, c'est le fait, je pense, que cela contribue à proposer des modes d'intervention et de régulation alternatifs à l'administration dans des régions où l'Etat est quasiment failli, c'est un réel intérêt.

Contraintes : c'est à la fois sur l'organisation, le fait de passer par les ministères, très sectoriels, très *top down*, et avoir un mode de financement principalement sur prêt et d'avoir une organisation du cadre conceptuel de nos projets, qui sont organisés très « objectif, résultat, atteinte » et pas très « processus ». La structure même de nos fonds propres ne s'y prête guère, cela va jusque-là. Nous avons réfléchi à faire des approches phasées sur 15 ans, en projetant et engageant la décision de notre conseil d'administration sur 3 phases/projets de 5 ans. La probabilité n'apparaît pas du tout forte d'une évolution en ce sens (à la différence des fonds IDA de la Banque mondiale par exemple). Il y a une organisation de la comptabilité publique qui n'est pas très favorable à cela.

Une autre opportunité, c'est tout l'enjeu de la durabilité, bien sûr. Par rapport au questionnement de l'efficacité de l'aide publique au développement, c'est pour répondre à cette question aussi que tous les projets d'appui aux associations d'utilisateurs, aux collectifs, aux coopératives, sont faits ; l'idée est derrière de trouver des modalités de gestion pérennes, endogènes.

10. Pouvez-vous nous indiquer des travaux, des références bibliographiques ou des personnes ressources que vous considérez comme incontournables pour initier le chantier sur les communs au sein du CTFD ?

Je reconnais ma totale ignorance sur la thématique d'un point de vue bibliographique. Je n'ai pas lu d'ouvrage là-dessus. Pour les personnes ressources, je ne peux dire davantage que celles citées et qui ont été interviewées.